

La Vesancière

N° 92 - XXIV^e année

Janvier 2020

2020



Bonne Année !

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Eliane Jonker :

06 88 57 52 15 - e.jonker@vesancy.fr

Remerciements à Geneviève Blanc pour la relecture

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 mars 2020**

Distribution

Janvier **Au Bon Sens / Scrapbooking**

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 1^{er} trimestre 2020

Samedi 1 ^{er} février	PEVV	Sortie raquette et repas
Mardi 4 février	PEVV	Assemblée Générale à 20h30
Mercredi 11 mars	CLAV	Assemblée Générale à 20h
Dimanche 15 mars	MAIRIE	Élections municipales (1 ^{er} tour)
Dimanche 22 mars	MAIRIE	Élections municipales (2 nd tour)
Samedi 4 avril	PEVV	Nettoyage de printemps



LE DISCOURS DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle des vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

M. Benoit HUBER, sous-préfet de Gex et Nantua,

M. Patrick CHAIZE, sénateur de l'Ain,

Mme Olga GIVERNET, députée de la 3ème circonscription de l'Ain,

Nos conseillers départementaux, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI,

M. le président de la CAPG, Christophe BOUVIER,

MM. les vice-présidents et les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex,

M. André RIEZMAN, trésorier principal,

Les maires et adjoints présents, avec en premier lieu nos chers voisins de Gex et Divonne.

Les représentants de la gendarmerie, lieutenant HAIMERY et de la police municipale de Divonne que nous sollicitons fréquemment pour des problèmes récurrents de trouble à l'ordre public.

Et bien sûr, vous mes chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents avec une mention particulière pour les 13 familles nouvellement installées.

Présentation des nouveaux habitants.

Bienvenue donc à Vesancy,

L'année 2019 est derrière nous. Nous voici à l'heure du bilan et des perspectives : la dernière ligne droite avant l'échéance de mars 2020.

L'année 2019 a été consacrée presque entièrement au projet phare de notre mandature : **la réhabilitation du château.**

Après avoir franchi l'an dernier la phase administrative et bouclé le dossier de financement, les travaux ont débuté comme prévu en février avec la restructuration des volumes intérieurs et la consolidation des structures anciennes de l'aile Est du bâtiment. Puis les travaux de gros œuvre effectués par l'entreprise Gallia et les travaux de charpente par l'entreprise Vallet, les six mois suivants. En parallèle, l'entreprise Vérot, spécialisée en restauration de patrimoine ancien, procédait à la réfection du couloir central et des caves voûtées de la maison forte et à la restauration des vieux murs et des contreforts de pierre du futur hall d'entrée. Puis intervinrent les travaux de menuiserie, d'isolation thermique et phonique des toits et murs extérieurs et l'installation des réseaux de chauffage et d'électricité effectuée par les entreprises Ninet frères, Confort-Décors Germain et Reisse respectivement. Tout dernièrement, la métallerie Carraz a installé les parois vitrées et l'escalier métallique du hall, le tout sous la direction attentive de notre maître-d'œuvre Christian COLLARD du bureau d'Architectes Atelier B.

Je tiens ici à remercier publiquement les entreprises intervenantes pour la qualité de leur prestation et la coopération étroite qui permet d'achever en temps et en heure cette phase importante des travaux.

Je n'oublie pas le rôle essentiel joué par nos adjoints François BEAUDET et Pierre BATARD dans leur rôle d'inspection et de coordination.

Restent les sols en dalles de pierre, les travaux de peinture et revêtements muraux, l'installation de l'ascenseur, des locaux techniques et les aménagements mobiliers.

Avec l'objectif double de réception des travaux un an après le début du chantier et dans le respect des budgets alloués.

Si tout se passe bien, et pourquoi en douter ? les travaux seront terminés en mars.

Il restera deux mois pour aménager les extérieurs, essuyer les plâtres et mettre en place l'organisme de gestion des nouveaux locaux.

Nous serons alors prêts pour accueillir le public après avoir procédé l'inauguration officielle dont la date sera fixée dans les prochains mois et à laquelle vous serez conviés.

LE DISCOURS DU MAIRE

Avant l'été vous pourrez disposer d'une superbe salle de réception pour accueillir des repas de familles, des réunions d'entreprises, des expositions, des petits spectacles... Nos associations et les résidents bénéficieront d'un accès privilégié.

Au rez-de-chaussée, l'espace de rencontre vous attendra : café, petite restauration, coin lecture... avec une belle terrasse au pied du château.

Je rappelle ici l'objectif du projet de réhabilitation :

Préserver le monument en aménageant les espaces inoccupés pour le faire vivre et le rendre utile.

Il (re)devient la *maison commune* du village, regroupant les services municipaux et l'école, complétés par une *grande salle de réception*, un *espace de rencontre* pour les habitants et *point d'accueil* pour les nombreux promeneurs attirés par le village et son environnement ; l'ensemble étant mis aux normes d'accessibilité et de sécurité en vigueur, tout en respectant le caractère historique du bâtiment.

Objectif final : favoriser le tourisme local et le lien social entre les habitants. Le château devient ainsi un lieu de rencontre pour tous.

C'est le point de départ de la revitalisation économique du village.

Deuxième dossier : la **finalisation du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat)**, plus précisément le volet communal. Nous vous avons présenté le projet au cours d'une réunion publique le 26 juin dernier.

L'enquête publique est terminée. Observations et requêtes ont été prises en compte. La commune a fait valoir ses objectifs de protection du cœur du village et du site paysager environnant et de développement très modéré de la construction, sous le contrôle strict mais bienveillant du service d'urbanisme de la CAPG.

En parallèle, le dossier de **délocalisation d'une ferme**. Un projet de bon sens consistant à déplacer une exploitation d'élevage agricole du cœur du village au cœur d'une zone agricole.

Il a été soumis à une enquête publique distincte récemment close. Bien que la plupart d'entre vous reconnaissent le bien fondé d'un tel projet, il a fait l'objet d'une campagne de presse sur les réseaux sociaux, choquante par la méconnaissance du dossier, mettant en cause l'impact environnemental sur le site choisi, alors qu'une étude détaillée et indépendante, approuvée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) concluait l'inverse. L'affaire suit son cours et devrait néanmoins permettre à notre jeune agriculteur, s'il ne se décourage pas entre temps, de mener à bien son projet après quatre années de tractations ardues.

Le Corps des sapeurs pompiers : cessation d'activités.

Le dernier Conseil Consultatif Communal des sapeurs-pompiers volontaires du 24 juillet 2018 avait entériné le principe d'une dissolution du CPINI de Vesancy dans l'année suivant la mise en service du Centre de Secours de l'Aiglette. Considérant la proximité immédiate du nouveau centre de secours opérationnel depuis juillet dernier, la disponibilité limitée des sapeurs-pompiers volontaires, la nécessité d'un investissement lourd dans l'hypothèse du maintien du CPINI de Vesancy, considérant les recommandations de la direction Départementale du SDIS, le préfet de l'Ain, sur proposition communale, a pris, le 17 septembre dernier, l'arrêté de dissolution effectif depuis le 1^{er} janvier.

Nos pompiers nous manqueront bien sûr. Leur connaissance du terrain serait un atout pour ceux qui éventuellement voudraient continuer leur activité au sein du SDIS.

C'est avec une certaine émotion que nous voyons disparaître une institution centenaire au service de la commune. Je tiens ici à remercier les chefs de Corps et les sapeurs-pompiers anciens et présents qui ont œuvré au service de la commune pendant toutes ces années.

Une rétrospective leur sera consacrée dans une prochaine Vesancière.

LE DISCOURS DU MAIRE

Bilan de la mandature

Après une phase d'étude et de mise en route en 2014 et 2015, de nombreux travaux d'infrastructure se sont succédés.

Rappel des travaux :

- * Mur de soutènement chemin de la Rasette (2014)
- * Le réservoir de la Combette (Octobre 2016) (Maitrise d'Œuvre CAPG)
- * Aménagement de la rue du Château (2017)
- * Mise en eau de 3 fontaines (2017)
- * Garderie et cantine dans l'ancienne cure (2017)
- * Rénovation/accessibilité de la cour de l'école des petits (2018)
- * Aménagements de la route de Pré Richard (2018)
- * La citerne du chalet de la Vesancière ((2019)
- * Réhabilitation du château, phase 1(2019-2020)

Ces travaux, d'un montant total de plus de 3M €, ont pu être menés à bien sans endettement communal. Trois facteurs y ont contribué :

Les 700 000 € de trésorerie laissée par la municipalité précédente, ainsi qu'une gestion rigoureuse des finances locales de manière à préserver une marge d'autofinancement bien nécessaire en cette période d'investissements exceptionnels, ce qui a apporté un financement supplémentaire de 1.1 M €. Enfin une aide financière conséquente de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération pour un montant cumulé d'environ 1.4 M €.

Je renouvelle ici mes remerciements à celles et ceux qui ont soutenu nos ambitieux projets auprès des commissions d'attribution (certains sont avec nous ce soir) : nommément M. le sous-préfet HUBER pour l'État, Olga GIVERNET pour la Région, Stéphanie PERNOD BEAUDON et Etienne BLANC pour la Région, Véronique BAUDE et Gérard PAOLI pour le Département, Christophe BOUVIER et Patrice DUNAND pour la CAPG.

J'ajoute à cette liste de remerciements les bénévoles qui ont mis en place un plan de financement participatif avec le concours de la Fondation du Patrimoine pour recueillir les dons des particuliers et des entreprises locales. A ce jour, nous avons recueilli plus de 50 000 € qui serviront à financer l'aménagement mobilier.

Merci aux généreux donateurs. Le programme continue en 2020...

La gestion des finances communales

Malgré des investissements cumulés de plus de 3M€, nous avons conservé une trésorerie importante (330.000€) pour financer la part communale des travaux restants et la réfection de la cour principale et des accès. Nous voulons en effet laisser des finances saines à la fin de notre mandat.

Bilan moral

La mandature s'achève, avons-nous atteint nos objectifs ? Avons-nous fait ce que nous avons promis en 2014 ?

Préservation du village et de son site (PLUiH 2020). ****

Inscription du château à l'Inventaire des Monuments historiques (2016) ****

Aménagement de la rue du Château (2017) ****

Aménagement du château (2019-mars 2020) ****

Attirer/retenir une population jeune-logements/accession à la propriété.

Moins de 500 habitants -INSEE 2019 *

Couverture réseau téléphonie mobile *

Heureusement nous avons la fibre.

Agriculture de montagne. Vers une agriculture raisonnée. Zones réservées **

LE DISCOURS DU MAIRE

Activités économiques/Tourisme *

Coopération avec la Communauté d'Agglomération **

Nous revenons de loin, en pratiquant l'art du compromis, obstination et patience.

Le futur

Comme vous le savez, je ne briguerai pas un second mandat. L'âge en est la cause, l'usure aussi. Actuel doyen des maires du Pays de Gex, je ne veux pas aggraver mon cas ; j'abandonne ce triste privilège sans regret.

J'ai beaucoup donné, la fonction me l'a bien rendu, place donc aux jeunes. Je souhaite évidemment bonne chance à la future équipe municipale. Je la souhaite diverse, à l'écoute de la population, soudée autour d'un projet commun, assurant la continuité des objectifs principaux que nous avons essayés d'atteindre et de profiter des opportunités futures pour le bien de notre commune et de ses habitants.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement l'équipe municipale et le personnel communal que nous avons mis fortement à contribution pendant six ans... Mes remerciements vont en particulier à mes adjoints Pierre BATARD, Eliane JONKER, Bernard MUGNIER et François BEAUDET qui, chacun dans leur rôle, ont accompli un superbe travail.

Je remercie tout particulièrement Danielle GRATTE, notre secrétaire de mairie, intraitable sur les questions de procédure, qui a géré les dossiers avec l'efficacité qu'on lui connaît.

Je n'oublie pas les présidents et les membres de nos associations qui, chacun dans leur domaine, assurent le lien social entre Vesanciens, participent à l'animation, à l'embellissement et à la protection du village et de ses habitants, tout cela bénévolement. Je leur adresse les remerciements chaleureux de la communauté villageoise. Mention particulière à deux associations partenaires : ORILAN et le Verger du TIOCAN.

Pour terminer, j'adresse mes remerciements à vous tous, habitants du village, représentants de l'État, du Département, de la Région, de la Communauté d'agglomération, et vous mes chers collègues maires et membres du Conseil Communautaire qui, par votre présence, témoignez de votre soutien à notre village et à l'équipe municipale.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour 2020.

Pierre HOTELLIER

Dimanche 5 janvier 2020

A l'issue du discours, le sénateur Patrick Chaize a remis à Pierre Hotellier la médaille du Sénat pour le travail accompli pendant son mandat de maire de Vesancy.



HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissance

Martin Oriez

29 octobre 2019



Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 5 novembre et 3 décembre 2019 et du 7 janvier 2020

URBANISME

Déclarations préalables

129 chemin de Pochet - création d'une véranda de 16,22m². *En cours d'instruction.*

Certificat d'urbanisme et déclaration d'aliéner pour la vente du terrain situé sur les parcelles B370-371-375 route de Bottenay. *En cours d'instruction.*

Permis d'aménagement

Sur la partie haute de l'OAP de Bottenay - lotissement. *En cours d'instruction.*

Permis de construire

79 rue de la Fruitière - création d'une nouvelle entrée, fermeture de l'abri voiture initial, jardin d'hiver. *Permis accordé.*

OAP de Bottenay - modifications implantations villas 1 et 5, voirie et parcelles. *Permis accordé.*

Route de Bottenay - construction d'une maison individuelle et garage. *En cours d'instruction.*

ENQUETES PUBLIQUES

Enquête publique sur la Déclaration de projet 2 emportant mise en compatibilité du PLU de Vesancy pour permettre la délocalisation d'une exploitation agricole au lieu-dit « sous la Côte ».

Enquête ouverte du lundi 26 août au mercredi 25 septembre 2019.

Le commissaire enquêteur a donné ses conclusions avec un avis favorable.

Après modification du dossier pour intégrer les demandes des services de l'État et présentation à la commune pour avis, le dossier a été validé au conseil communautaire du 28 novembre 2019.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Enquête publique concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Enquête ouverte du 4 septembre au 07 octobre 2019.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUiH) et du zonage d'assainissement des Eaux Pluviales

Enquête ouverte du 16 septembre au 31 octobre à 19h00

En attente du rapport du commissaire enquêteur.

TRAVAUX ET PROJETS

Avenants sur les marchés de la réhabilitation du château

- Concernant le lot 2, l'entreprise GALLIA présente des travaux supplémentaires pour une plus-value de 3 126 € HT.

Pour rappel, un premier avenant avait été accepté pour un montant de 5 000 € HT.

Ainsi, montant initial : 425 000 € HT

avenant 1 : + 5 000 € HT

avenant 2 : + 3 126 € HT

montant nouveau marché : 433 126 € HT

TVA 20 % : 86 625 €

montant nouveau marché : 519 751 € TTC

Soit une augmentation de 1,91 % du marché initial.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'avenant 2 avec la société GALLIA et autorise le maire à signer ce document.

Concernant le lot 5, l'EURL Bruno VEROT présente dans un premier temps une plus-value de 12 975 € HT puis une autre plus-value d'un montant de 5 000 € HT.

Ainsi, montant initial : 243 040 € HT

avenant 1 : + 12 975 € HT

avenant 2 : + 5 000 € HT

montant nouveau marché : 261 015 € HT

TVA 20% : 52 203 €

montant nouveau marché : 313 318 € TTC

Soit une augmentation de 7,4% du marché initial.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les avenants 1 et 2 avec l'EURL Bruno VEROT et autorise le maire à signer ces documents.

création d'une sortie de toiture - entreprise VALLET : plus-value 2 500 TTC

* Modification des marches de l'escalier du hall - société CARRAZ METALLERIE : plus-value 4 000 € TTC

* Pose de 2 contacts clé pour ascenseur - Sté CFA : plus-value 172,80 TTC

* Fourniture et pose adoucisseur - Entreprise GERMAIN : plus-value 5 500 TTC

* Chassis visotech, tablette bis embrasure fenêtre et structure pour accueil lumineaire - Sté NINET GAVIN : plus-value 3 500 TTC.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les divers avenants présentés et autorise le maire à signer ces documents.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Cour du château

Réfection de la cour du château. La société Desbiolles a présenté un devis de 80 697 € TTC.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise DESBIOLLES les travaux de réfection de la cour du château et autorise le maire à signer les documents,

Préau de la cour du château

Remise en état de la toiture du préau à l'identique.

La société VALLET a présenté un devis de 8 896 € TTC.

Et la société GENTET a présenté un devis de 7 794 € TTC.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise GENTET les travaux de remise en état de la toiture du préau de la cour du château et autorise le maire à signer les documents .

Remise en état de la façade du préau.

L'EURL Bruno VEROT a présenté un devis de 6 993 € TTC.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise VEROT les travaux de remise en état de la façade du préau de la cour du château et autorise le maire à signer les documents .

Reprise des escaliers de la cour petite école

L'EURL Bruno VEROT a présenté un devis de 4 368 € TTC.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise VEROT les travaux de reprise des escaliers de la cour de la petite école et autorise le maire à signer les documents .

Travaux phase 2

Pour rappel : il avait été proposé précédemment et approuvé par le conseil un ensemble travaux sur la base de la phase 2 de la réhabilitation du château pour lesquels des demandes de subvention devaient être déjà sollicitées.

- L'aménagement, la réfection et la mise en accessibilité répondant à l'Adap, de la cour Sud- Est du château (montant estimé 90 000 € HT).
- La réfection intérieure de la tour Sud du château du rez-de-chaussée jusqu'au R+4 (montant estimé 76 000 € HT).
- L'installation d'une pompe à chaleur et de puits géothermie en complément de l'installation de chauffage électrique réalisée dans la phase 1 (montant estimé 90 000 € HT).
- L'aménagement du parking Nord-Est-vie Quinat (montant estimé 75 000 € TTC)

Compte tenu des échéances municipales, après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de limiter les travaux de la phase 2 du château aux travaux de réfection de la place du château et autorise le maire à présenter les demandes de subventions sur cette base des travaux arrêtés.

FINANCES

Prêt relais

Lors du dernier conseil, l'assemblée a autorisé le maire à solliciter les organismes bancaires pour une proposition de prêt relais d'un montant de 400 000 €. Ce prêt servira à couvrir les dépenses des travaux de réalisation du château en attente du retour de recettes subventions et remboursement d'une partie de la TVA.

Trois banques ont été sollicitées et ont fait les propositions suivantes :

Caisse d'épargne : taux à 0,60%

Crédit Mutuel : taux à 0,40 %

Crédit Agricole : taux à 0.20 %

Il est proposé d'accepter la proposition du Crédit Agricole de Gex présentant un taux fixe de 0,2 %.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la proposition de prêt relais du Crédit Agricole et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce prêt.

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Révision des autorisations de programme et crédit de paiement

L'autorisation de programme (AP) est une enveloppe financière globale relative à une opération d'équipement. Votée par l'assemblée, son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Le crédit de paiement constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Dans sa séance du 13 mars 2018, l'assemblée a mis en place une autorisation de programme pour un montant de 2 029 400 € et une répartition des crédits de paiement ainsi détaillée pour l'opération de réhabilitation du château :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020
2 029 400 €	337 500 €	1 215 000 €	476 900 €

Dans sa séance du 25 janvier 2019, l'assemblée a révisé l'AP/CP, pour l'opération de réhabilitation du château, en tenant compte d'un montant réactualisé et du réalisé de 2018 :

AP/CP	2018	2019	2020
Autorisation de programme révisée	1 930 000 €	1 859 176 €	350 00 €
Crédits de paiement		1 509 176 €	350 000 €
Réalisé	70 824 €	0	0
Reste à couvrir	1 859 176 €	350 000 €	0

Considérant qu'il est nécessaire de réviser le montant de l'opération sur la base suivante :

Travaux (tranche ferme + conditionnelle salle fête + désamiantage	1 750 000 € TTC
Études diverses (MO, SPS, contrôles, géomètre, frais divers...)	220 000 € TTC
Équipement salle des fêtes et point rencontre	11 000 € TTC
Soit un total de l'opération	1 981 000 € TTC

Considérant le montant des dépenses effectivement réalisé pour 2019 pour l'opération soit 939 674.83 €, il convient de réviser l'autorisation de programme et des crédits de paiement comme suit :

AP/CP	2018	2019	2020
Autorisation de programme révisée	1 981 000 €	1 910 176 €	970 501.17 €
Crédits de paiement			970 501.17 €
Réalisé	70 824 €	939 674.83 €	
Reste à couvrir	1 910 176 €	970 501.17 €	0

Il est précisé que le montant de crédit de paiement ouvert pour 2020 sera inscrit au budget 2020.

L'assemblée, à l'unanimité, valide la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'opération du château telle qu'elle a été présentée.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Point sur les finances 2019

Fonctionnement

Dépenses	475 450 04	(en 2018	464 581.87)
Recettes	650 576.65	(en 2018	675 549.16)
Résultat	175 126.61	(en 2018	210 967.29)

Investissement

Dépenses	1 060 042.80	(en 2018	288 707.34)
Recettes	1 117 098.12	(en 2018	452 761.55)
Résultat	57 055.32	(en 2018	164 054.21)
Report résultats années précédentes	687 829.75	(en 2018	523 775.54)
Total situation investissement	730 674.07	(en 2018	687 829.75)

ECOLE

L'**effectif** total des 2 classes est de 33 élèves (14 chez les grands et 19 chez les petits).

Participation de la commune aux dépenses et activités scolaires

Il **est** proposé de renouveler pour l'année scolaire 2019-2020 la participation forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève.

Il est également proposé de reconduire la prise en charge du coût des activités de ski (6 journées) et de piscine (11 séances). L'activité ski comprend le transport d'un coût estimé à 1100 € et l'activité piscine comprend le transport estimé à 550 € et les entrées à 600 €.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les participations financières de la commune pour les dépenses scolaires ainsi que pour les frais des activités ski et piscine.

Forfait fonctionnement Ecole Jeanne D'ARC

Comme chaque année l'établissement Jeanne d'Arc sollicite la commune pour la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de Vesancy inscrits dans une classe élémentaire de cet établissement privé du premier degré sous contrat d'association et plus particulièrement lorsque l'inscription est liée à un rapprochement pour fratrie. Il apparaît que sur un effectif total de 14 élèves de Vesancy, un élève inscrit en école élémentaire correspond au cas de contrainte pour réunion de fratrie.

Pour info, en 2018, le coût de fonctionnement scolaire hors coût activités ski, piscine et musique et personnel était de 289 € par enfant

Il est proposé de verser pour l'enfant répondant à la contrainte de fratrie, 289 €.

L'assemblée décide, à la majorité (deux contre), de verser à l'Ecole Jeanne d'Arc un forfait de fonctionnement de 289 €.

SOCIAL

Colis de Noël des EHPAD

Lors de sa dernière réunion en septembre la commission des affaires sociales a souhaité renouveler la participation de 30 € pour les colis de Noël pour les résidents de Vesancy hébergés dans les EHPAD de Gex (1 personne) et de Divonne les Bains (2 personnes).

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler la participation pour les colis de Noël des résidents de Vesancy hébergés dans les EHPAD de Gex et Divonne.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Révision de la convention avec le CCAS de GEX

La commune conventionne avec le CCAS de Gex le portage de repas à domicile des résidents de Vesancy qui en ont fait la demande.

Le CCAS de Gex annonce une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour les bénéficiaires, les repas seront facturés 6,50 € au lieu de 6.20 € actuellement.

Pour les communes de résidence, les repas seront facturés 3.50€ au lieu de 3 € actuellement.

Ainsi les conventions en cours avec le CCAS de Gex seront modifiées à compter du 1^{er} janvier 2020.

De même un avenant aux conventions en cours avec certains bénéficiaires sera prévu pour régulariser le montant de remboursement à la commune qui passera de 3 € à 3.50€.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à signer les nouvelles conventions avec le CCAS de Gex et avenants de convention de remboursement des frais de portage à domicile sur la base des nouvelles tarifications pratiquées par le CCAS de Gex.

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

La secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2020.

Une offre de poste est lancée pour le poste. Pour faciliter la transmissions des informations de la charge du poste il est proposé de prévoir la présence en doublon pendant une période de février à avril 2020 . Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois de la commune en précisant 2 postes de secrétaire de mairie.

Lors du départ à la retraite au 1^{er} mai 2020 il conviendra de modifier à nouveau le tableau des emplois en laissant un seul poste de secrétaire de mairie.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois telle que présentée.

Prochaines séances du conseil municipal à 20h : les mardi 11 février et 3 mars 2020

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.



DIMANCHE 15 MARS 2020 (1^{er} tour)

DIMANCHE 22 MARS 2020 (2^d tour, s'il a lieu)

**Salle de l'ancienne cure
de 8h à 18h**

Pour voter à Vesancy, il faut être européen et inscrit sur les listes électorales de la commune. Si vous ne l'êtes pas, les formulaires d'inscription doivent parvenir en mairie au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



L'Amicale des pompiers de Vesancy vous adresse tous ses voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année !

Nous vous remercions pour l'accueil chaleureux que vous nous avez toujours réservé lors de notre passage pour les calendriers ainsi que pour votre présence, dans une très bonne ambiance, lors de nos manifestations.

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 11 mars 2020

*à 20 h à la salle de l'ancienne cure
renouvellement de la cotisation*

Suite aux travaux du château,
nous vous tiendrons informer pour les **animations** à venir.



SOIREE RAQUETTE ET/OU REPAS

samedi 1^{er} février 2020

Alpage des Sonnailley

Inscriptions pour le repas jusqu'au 28 janvier 2020

Des précisions vous seront envoyées plus tard

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 4 février à 20h30

Salle de l'ancienne cure

*Renouvellement de la cotisation
et du bureau (2 membres)*

Pas de déchet par terre

Tout ce qui est jeté par terre, en ville ou dans la nature est mauvais pour l'environnement et les conséquences peuvent être désastreuses. 90% de ce qui est jeté à terre pollue les écosystèmes tels que les cours d'eau et finit en mer et tue les animaux marins.

Certains déchets ont une portée immédiate : les mégots et chewing-gums intoxiquent ou étouffent les animaux qui les ingèrent, de petits mammifères et amphibiens sont piégés dans les bouteilles...

D'autres ont un impact à plus long terme : les plastiques mettent des centaines d'années à se dégrader tout en libérant des produits toxiques.

Comment réduire ses déchets ?

Éviter les suremballages

Réutiliser les emballages

Faire les courses avec ses propres sacs

Privilégier :

- la vente en vrac
- les produits avec consigne
- le carton au plastique
- le plastique recyclé au plastique
- les produits réutilisables...



NETTOYAGE DE PRINTEMPS Samedi 4 avril 2020

Rendez vous sur le parking des pompiers à 9h pour la formation des équipes.

Collation vers midi.

L'essentiel est d'avancer à son rythme. Chaque petite action compte.

ANNONCES ANNONCES ANNONCES

In English please!

Votre anglais est un lointain souvenir ? Vous avez peu utilisé cet apprentissage ? Besoin d'anglais pour votre travail, un voyage, échanger avec de la famille ou des amis ? Ou simplement envie de pratiquer votre anglais dans la bonne humeur ?

Je propose :

Cours de conversation anglais adulte à Vesancy

- professeur certifié "Cambridge Teaching English Certificate"
- petit groupe
- 10 cours de 1 h 30 heures pour 150 €
- on commence dès qu'il y a suffisamment d'inscrits
- jour et horaire à déterminer

Je propose aussi des cours individuels (enfant ou adulte) chez vous ou chez moi.

Margriet Bussemaker

Tel. : 06 33 67 33 88

mail : margriet.bussemaker@laposte.net



Babysitting

Je m'appelle Anouk (16 ans) et peux garder vos enfants le soir et/ou le weekend.

J'habite à Vesancy : 09 53 76 89 73

RECREATION RECREATION RECREATION

Taille mannequin

Au restaurant, des clients appellent une serveuse :

- Bonjour mademoiselle, vous avez des cuisses de grenouilles ?
- Non, c'est mon blue-jean qui me serre un p'tit peu !

Divan

Deux hommes dans un bar :

- Moi, je ne crois que la moitié de ce qu'on me dit.
- Vraiment ? Et quelle est votre profession ?
- Psychanalyste.
- Eh bien, moi, c'est tout le contraire : je crois toujours le double de ce que l'on me confie.
- Quelle est votre profession ?
- Inspecteur des impôts.

Panache

À Londres, un banquier de la City, chapeau melon et costume sombre, rencontre un punk à crête rouge.

Le punk, d'un air de mépris :

- Vous, vous n'avez jamais rien fait d'excentrique dans votre petite vie bien sage.

Le banquier :

- À vrai dire, jeune homme, une fois, j'ai follement aimé un perroquet et je me demandais justement si vous ne pourriez pas être mon fils...

À la carte

Un homme est ligoté à un poteau dans un village de redoutables anthropophages.

L'un deux vient lui demander :

- C'est quoi ton nom ?
- Pourquoi ?
- C'est pour le menu !

TEMOIGNAGE TEMOIGNAGE TEMOIGNAGE

Voici quelques éléments historiques retrouvés sur le château et plus précisément sur l'ancienne église de Vesancy. Alfred de Bougy fit à pied le tour entier du Léman en 1844. Il raconte dans son livre "Le tour du Léman" son excursion à travers, en outre, Vesancy et joint une illustration de l'ancienne Église.

« Enfin je suis arrivé à Vesancy, village d'une certaine importance, dont j'aime la position découverte et les alentours pittoresques ; de ce lieu on aperçoit très distinctement la sous-préfecture de Gex, au flanc de la montagne de la Faucille ; cette petite ville, vue de cette distance et des cimes de Mussy, est assez semblable à un de ces éboulements de pierres, de rochers brisés, que l'on voit sur la pente des carrières.

Le vieux château de l'endroit, vaste, massif, irrégulier, à tours rondes, — ancien fief des De La Forest de Divonne, famille encore existante, — a fixé mon attention ; il est occupé par le cabaret de la Réunion des Bons Enfants, — nom fort commun dans le midi de la France, — par une école primaire et par divers locataires villageois.

L'intérieur de cette grande gentilhommière que j'ai visité ne m'a rien offert d'intéressant, et je n'ai trouvé d'autres traces du passé que deux écussons accolés, sculptés sur la boiserie d'une alcôve, surmontés d'une couronne de comte et ayant pour supports des lions ; à ces armoiries pend une croix de Malte. L'écusson de droite est de gueules au chevron d'or, l'autre de sinople à la bande d'argent frétée ou treillissée de...

La petite vieille église ou plutôt la chapelle de Vesancy, située au fond d'une ruelle, a une couleur rustique qui me plaît mieux que les dorures, les marbres et les colifichets de ces boudoirs mondains que l'on nomme Notre-Dame de Lorette, La Madeleine et Saint-Vincent de Paul, que tous ces temples païens que l'on dirait élevés aux arts plastiques plutôt qu'à Dieu. Il y a autant de distance de l'étable où naquit le Christ à ces musées fastueux, que de l'humble condition des apôtres à la morgue et à la vanité de nos évêques se donnant pour leurs successeurs.

Le clocher et le toit de l'auvent de cet oratoire champêtre, poétique par ses détails, sa vétusté, sa pauvreté même, sont faits de planchettes de sapin d'un gris ardoisé, ordinaire couverture des maisons du Jura, ce qui nous explique la destruction par incendies de Saint-Claude en 1799 et de Salins en 1825.

Une paysanne de Vesancy me dit qu'une vieille dame était venue tout récemment dans le village, qu'elle n'avait pas revu depuis notre première révolution.

À l'aspect du château, elle essuya ses yeux humectés par l'émotion et le contempla longtemps ; ensuite elle se rendit à l'église, en reconnut parfaitement les moindres objets, retrouva le banc de famille où elle prenait place tous les dimanches au temps de sa jeunesse, alla s'y asseoir, et, la tête dans ses mains, évoquant de chers souvenirs d'autrefois, elle pleura délicieusement. Je n'ai pu avoir de renseignements précis sur cette vieille dame. »

L'archive numérisée est disponible sous Alfred de Bougy, Le Tour du Léman — 1846 (p. 189-191 — 208) depuis le lien internet : https://archive.org/details/bub_gb_Ewg7AAAACAAJ/page/n205



Extrait du plan légendé
Archives communales
(site internet PEVV)

TEMOIGNAGE TEMOIGNAGE TEMOIGNAGE

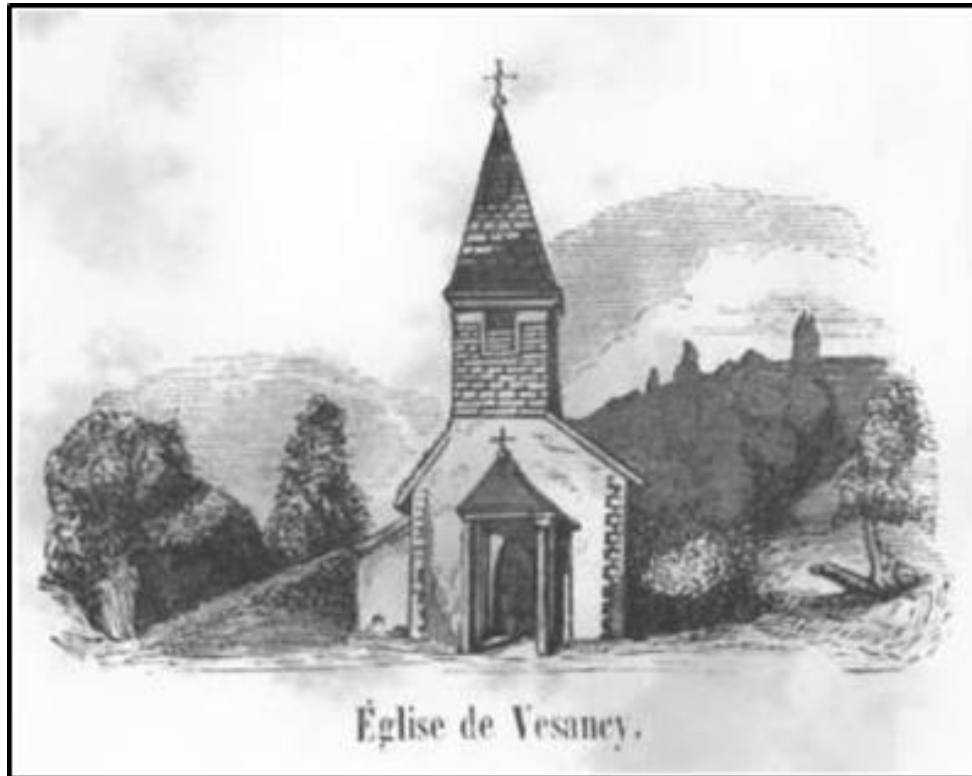
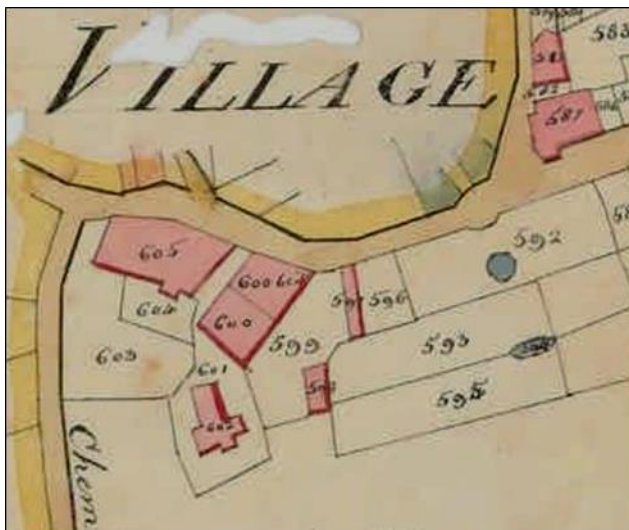


Illustration de l'Église (p. 203) – 1844

Il est utile de noter sur cette illustration, la présence d'un contrefort sur la partie gauche. Ces renforts de maçonnerie sont également relevés sur les plans cadastraux de 1807 et 1845.

La chapelle de Riantmont qui présente une certaine similarité avec l'illustration est néanmoins postérieure au témoignage de M. de Bougy (achèvement en 1868) et ne présente pas de renfort. Ces différents éléments appuient l'hypothèse que l'illustration concerne bien l'ancienne église.

Un autre point intéressant, deux accès permettaient l'accès à cette église, l'une via la ruelle de l'Église et l'autre qui rejoint le chemin de la Rasette.



Extrait de l'Atlas cantonal relevé en 1807
Archive départementale Ain



Extrait du plan napoléonien relevé en 1845 (Section B3)
Archive départementale Ain

*En espérant retrouver d'autres témoignages sur
l'histoire de notre village,
je vous souhaite une très belle année 2020 !*

Adrien Oriez
oriez.adrien@gmail.com

Merci Adrien !

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Mot mêlés

Les mots mêlés sont un jeu qui consiste à retrouver les mots qui sont cachés dans une grille. Les mots peuvent être dans de plusieurs sens.

pâtisseries

G O A C F W A E I N W O R B S
N M P C R E P E S A B L E I G
T Ç F O N D A N T A I P W S F
Ç B K U F A C C K T A C R C B
L E Ç T A S J B D B Y Q M U U
L P U D D I N G C R Q N J I E
M A P W U A L S I F C J T T T
A P C P A A W A Q G D A N G T
C E S O O T L A P A N C A K E
A T V B O C H P A M O T S P L
R T I W E K J D O N U T S Ç A
O E W T D W I S Ç U D M I Z G
N I R P K H L E X D C O O N S
Q A Z W T A W X F L A N R S J
T Q A B L I N I D K D V C A L

(?) PAPETTE (?) CROISSANT
(?) BROWNIE (?) ECLAIR
(?) GALETTE
(?) FLAN
(?) DONUT
(?) BISCUIT
(?) COOKIE
(?) FONDANT
(?) MACARON
(?) SABLE
(?) CREPE
(?) PANCAKE
(?) BLINI
(?) TARTE
(?) PUDDING

Chorale

À Noël, nous avons chanté plusieurs chansons avec les petits dont : « Sauver la terre », « les enfants de la Terre », « Monsieur Toulmonde » et « Noël jazz »

Il manquait seulement une personne qui était malade.

Nous avons chanté dans la salle des fêtes. Merci à Yousour notre intervenante musique, qui nous a appris ces chansons et à toutes les personnes qui sont venues nous voir.

Activités Pédagogiques Complémentaires

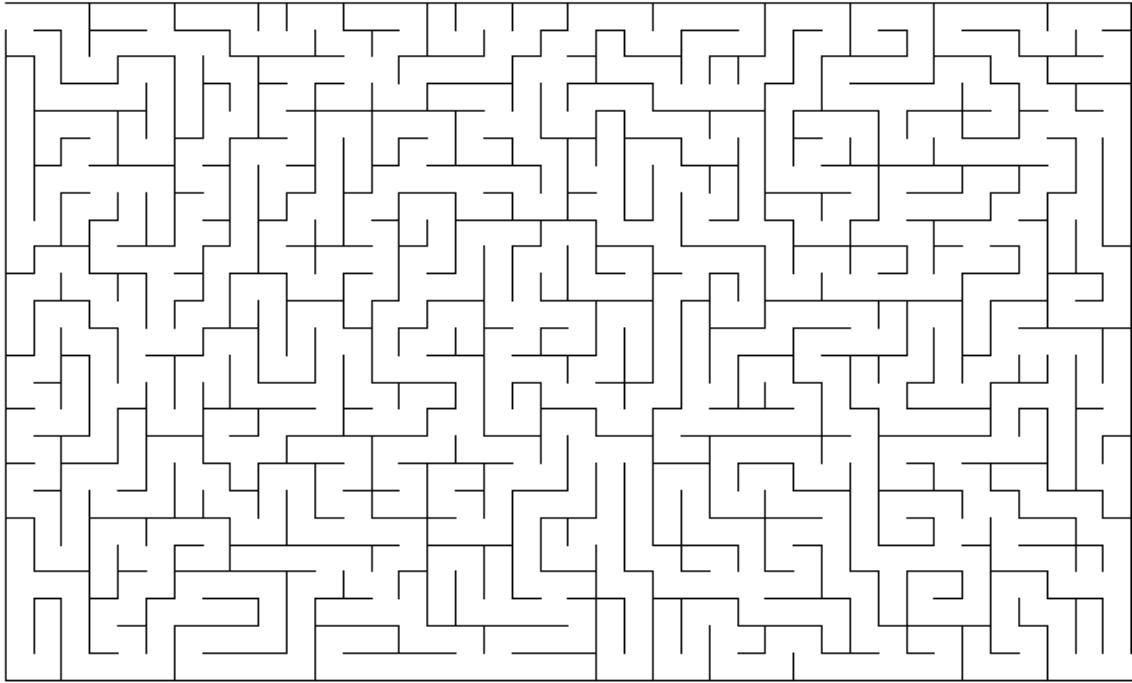


Dans la classe des grands, il y a des élèves ont fait des activités après l'école le mardi soir à 16 h30.

Ils ont fait du langage et des jeux de français. Ils étaient 4 CE1 et CE2.

Ina CE2 Camille CE1

Labyrinthe



Nous avons fait un labyrinthe. Le but est de trouver la sortie, si vous traversez un mur vous perdez.

Ava CM2 et Rayan CE2

Essayez de trouver à qui appartient ce pelage !

Ce pelage appartient à ...



Camille et Oscar CM1

Minestrone

Ingédients

1 oignon , finement émincé
2 gousses d'ail , écrasées
1 boîte de tomates pelées (400g)
2 branches de céleri , taillées en tronçons
1 courgette , taillée avec la peau en cubes moyens
3 carottes , épluchées et taillées en cubes moyens
3 pommes de terre , taillées en cubes moyens
200 g de haricots verts , coupés en tronçons
200 g de petits pois
150 g de haricots blancs secs
100 g de pâtes ou de riz (optionnel)
4 cuillères à soupe d'huile d'olive
2 l d'eau

Pour le dressage (optionnel)

Huile d'olive
Feuilles de basilic
Parmesan



La veille, faire tremper les haricots blancs dans un grand volume d'eau froide.
Le jour J, porter un grand volume d'eau à ébullition, et cuire les haricots environ 45 min.
Dans un faitout, faire suer l'oignon et l'ail dans l'huile d'olive chaude, puis ajouter les tomates, et après quelques minutes les autres légumes ainsi que les haricots blancs précuits.
Mouiller ensuite avec l'eau et cuire à feu moyen, à couvert environ 40 minutes.
Pendant ce temps, faire cuire les pâtes à l'eau bouillante salée.
Quand le minestrone est prêt, rectifier l'assaisonnement en sel et poivre.
Mettre quelques cuillères de pâtes dans les assiettes profondes et recouvrir de minestrone.
Au moment du dressage, arroser d'un filet d'huile d'olive, parsemer de parmesan râpé et ajouter quelques feuilles de basilic.

